

Zeitschrift:	Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Herausgeber:	Société de communication de l'habitat social
Band:	59 (1986)
Heft:	9
Rubrik:	Exposition

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

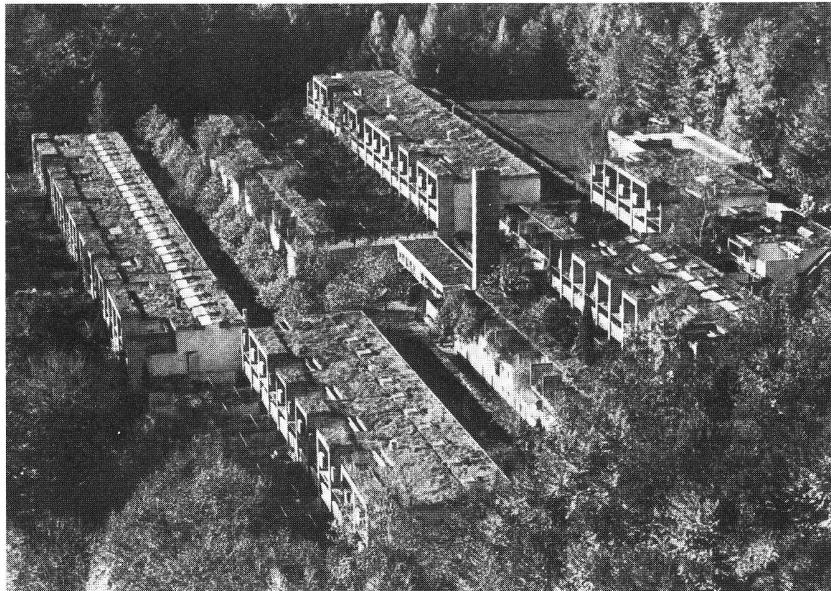
Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Exposition: Atelier 5



Le département d'architecture de l'EPFL présente, du 17 novembre au 5 décembre 1986, une belle exposition consacrée aux travaux de l'Atelier 5, excellent atelier d'architectes de Berne.

Voici une photo de l'une de ses réalisations, la cité de Halen, près de Berne, construite en 1961.

Lieu de l'exposition:
avenue de l'Eglise-Anglaise 12,
1006 Lausanne.

ERIC REYMOND SA

BUREAUX A MAZOUT ET GAZ - CISTERNES
Vente - Installation - Entretien

1000 LAUSANNE 6
Tél. (021) 27 62 33



1920 MARTIGNY
Tél. (026) /2 28 34

Nouvelles brèves

En cas de tremblement de terre Que faire?

Bien que la probabilité soit assez faible, pour notre pays, de subir une secousse tellurique d'une intensité propre à entraîner des conséquences catastrophiques, la possibilité d'un tremblement de terre, pouvant causer des dégâts considérés comme légers à moyens, n'est nullement à écarter.

Selon un expert en la matière, deux à trois cents secousses sont systématiquement analysées, chaque année, par une vingtaine de stations sismologiques suisses reliées à la centrale d'enregistrement du Hoenggerberg, près de Zurich. Les épicentres de ces séismes étant situés à des distances plus ou moins éloignées, ils ne provoquent que rarement des dommages chez nous.

Parmi les régions plus exposées que d'autres aux tremblements de terre figurent le Valais, Bâle et certaines vallées des Grisons. La Suisse — heureusement pour elle — est à la limite d'une des zones réputées dangereuses, celle de la Méditerranée qui inclut, en particulier, la Provence—Côte d'Azur, la botte italienne, la Yougoslavie et la Grèce.

Quoi qu'il en soit, il peut être utile de savoir comment il faudrait se comporter le cas échéant, car l'important est de réagir et d'agir

immédiatement et avec sang-froid. A ce sujet — rappelle le Centre d'information de l'Association suisse d'assurances (INFAS), à Lausanne — le Service sismologique suisse a publié un «Mémorandum sur le comportement de la population en cas de tremblement de terre». Mis à part les conseils en matière de mesures de prévoyance (vérifier la suspension et les fixations des lustres, des plafonniers, des bibliothèques, ainsi que de tout autre objet lourd dont la stabilité pourrait être menacée), cette petite brochure indique le comportement à adopter lors d'un séisme violent.

On y apprend notamment que si l'on se trouve à l'intérieur d'un bâtiment, il faut se mettre à l'abri dans l'embrasure d'une porte, sous une table, un bureau ou un lit solides. Eviter surtout de se précipiter vers les sorties. A l'extérieur, il faut chercher refuge dans les grands espaces, loin des immeubles (à une distance d'au moins la moitié de leur hauteur).

La publication indique aussi les mesures à prendre après le séisme. Elle peut être demandée à l'Office central fédéral des imprimés et du matériel, 3000 Berne (joindre une enveloppe affranchie portant votre adresse).

(Dans «Entreprise romande» du 15.11.1985.)